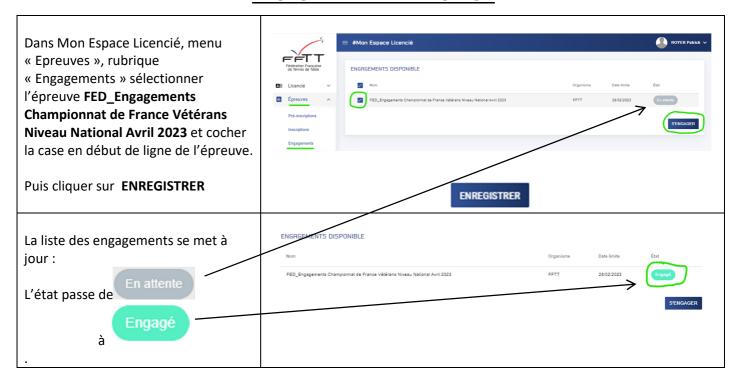
## **ENGAGEMENT PAR LE LICENCIE**



## **ENGAGEMENT PAR LE CLUB**

## Attention:

L'engagement par le club est possible <u>uniquement si le club est habilité par la ligue ou le comité aux engagements</u> aux épreuves.

Dans le cas contraire l'engagement est possible uniquement par le licencié à partir de son espace licencié



